

A Montreuil le 22 août 2022.

C'EST QUAND LE BON MOMENT POUR AUGMENTER LES SALAIRES ?



Si on écoute les patrons, ce n'est **JAMAIS** le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont aux verts. En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires...

Résultat : l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse avait même stimulé l'économie et l'emploi.

DES SIGNAUX ÉCONOMIQUES ENCOURAGEANTS...

Aujourd'hui, l'argument de la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle engendre est rattrapé par une courbe de croissance encourageante. Elle devrait atteindre 6 % selon les estimations de l'**INSEE**. Et si de nombreuses entreprises ont été fragilisées par la crise, elles se portent globalement plutôt mieux. Au second trimestre, leur taux de marge a atteint 35,4 %, selon l'**INSEE**. Un record depuis 70 ans ! Quant aux entreprises du CAC 40, elles ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits au premier semestre. C'est 41 % de plus que lors de la même période en 2019. Ces signaux encourageants vont-ils se répercuter sur les salaires ? Rien n'est moins sûr...

MAIS QUI TARDENT À RÉPERCUTER SUR LES SALAIRES ?

Même dans les entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires progresser, les actionnaires sont passés avant les revalorisations salariales. La direction d'Amazon France, dont le chiffre d'affaires européen a bondi de 38 % l'an dernier, a accordé 2 % d'augmentation générale de salaire (tout en diminuant le montant des primes). Quant au groupe Carrefour, il a plafonné ses propositions d'augmentation générale à 0,5 % alors qu'il avait enregistré ses « meilleurs résultats » depuis 20 ans.

PAS DE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE !

Si le ministre de l'Économie encourage les entreprises à donner un coup de pouce salarial, le gouvernement ne donne pas le bon exemple. Le refus d'augmenter le SMIC, au-delà de la revalorisation

automatique en raison d'une inflation supérieure à 2 %, témoigne de l'absence de volonté gouvernementale et du mépris vis-à-vis des travailleurs dits de la deuxième ligne. Coté services publics, le gouvernement concède ici ou là quelques revalorisations pour les fonctionnaires, mais le point d'indice, lui, est toujours gelé.

UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE...

Mais la soif de justice sociale qui s'est exprimée ces dernières années, n'a pas disparu avec la crise sanitaire. Au contraire. Les promesses de ruissellement ne convainquent plus. **Entre 2009 et 2018, les versements de dividendes aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70 % contre 20 % pour le salaire moyen.** Cette frilosité à revaloriser les salaires est d'autant plus incompréhensible que l'austérité salariale a un impact négatif sur l'économie. Celle imposée au nom de la crise de 2008 a laissé des traces, les inégalités se sont creusées.

Face à la pression salariale, gouvernement et patronat accordent quelques avancées. Mais ce saupoudrage reste insuffisant. Une autre répartition des richesses créée est non seulement un enjeu de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. À l'heure de l'annonce de la fin du « quoi qu'il en coûte », **une hausse des salaires remplirait mécaniquement, via la fiscalité et les cotisations, les caisses de l'État et la protection sociale.** C'est aussi un levier de croissance alors que la consommation représente plus de 50% du PIB. C'est pour cette raison que certains pays ont donné le feu vert à des hausses de salaires en créant un salaire minimum comme aux États-Unis ou en le revalorisant, comme en Espagne (+22%), en Pologne (+16%), en Nouvelle-Zélande (+7%), en Slovaquie (+11,5%) et même au Royaume-Uni (+6%) !

En France, à fin juillet, l'inflation sur un an est à 6,1%, et ce n'est pas fini. Les augmentations proposées en France par DS Smith sont très loin du compte. Quand au SMIC, depuis le 1^{er} janvier 2022, il a augmenté de 5,65% et de 7,85% depuis octobre 2021.

Le 15 septembre prochain, une réunion est programmée à Puteaux. Soyons clair, la **FILPAC-CGT DS Smith France** compte revenir avec une proposition qui soit recevable pour les salarié.es, dans le cas contraire, il faut que la direction s'attende à une « **merguez party** » comme ce fut le cas le 14 juin 2021.

Si nous avons gagné une bataille le 14 juin 2021, la lutte n'est pas finie, il reste encore beaucoup de batailles à mener et à gagner !

Si l'été fut chaud avec la canicule, la rentrée sociale le sera encore plus !

La FILPAC-CGT DS Smith France.